

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 20 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Était excusé : MM. Stéphane BESSON, Conseiller Municipal.

Date de la convocation : 12 juillet 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 28

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2023/084 - PASSATION DU DRAPEAU DES VILLES MÉDAILLÉES DE LA RÉSISTANCE - MANDAT SPÉCIAL ACCORDÉ A M. le MAIRE, Mmes C. RUFFON et M. BRISSET PORTE DRAPEAU DE LA COMMUNE**

*M. le Maire et Mme C. RUFFON, directement intéressés, ne prennent pas part aux votes et se retirent de la salle consulaire.*

*Vu les articles L 2123-18, L 2123-18-1 et L 2123-12 du CGCT ;*

*Considérant que dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement ;*

Comme le prévoit l'article L 2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Les missions à l'étranger par les élus municipaux relèvent de ces dispositions. Il est également traditionnellement admis que l'organisation d'une manifestation de grande ampleur, le lancement d'une opération nouvelle, un surcroît de travail exceptionnel pour la collectivité, peuvent justifier l'établissement d'un mandat spécial.

Le remboursement des frais liés à l'exercice d'un mandat spécial est effectué sur les bases et les taux maximums en vigueur au moment du déplacement prévus par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

.../...

Sont pris en charge – sur présentation de justificatif :

- les frais de transport,
- les frais de restauration et d'hébergement le temps du séjour.

Ainsi, il convient de mandater M. Pierre BIBOLLET, le Maire, Mme Christine RUFFON et Mme Mathilde BRISSET porte drapeau de la Commune pour se rendre à TAVAUX les 8 et 9 septembre 2023, dans le cadre de la passation du drapeau des Villes Médaillées de la Résistance dont est membre la commune de THÔNES.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité des votants**

- **DONNE** mandat à M. Pierre BIBOLLET, le Maire, Mme Christine RUFFON et Mme Mathilde BRISSET porte drapeau de la Commune pour représenter la commune de THÔNES à TAVAUX dans le cadre de la cérémonie de passation du drapeau des Villes médaillées de la Résistance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 juillet 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 JUIL. 2023** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **27 JUIL. 2023**

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

